



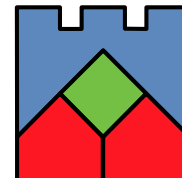
MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Version du formulaire :  
Date de mise à jour :  
Page :

**Direction générale des Ressources  
naturelles et de l'Environnement**



**Direction générale de l'Aménagement  
du Territoire, du Logement et du Patrimoine**



### Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et à diverses mesures de police administrative

## FORMULAIRE GENERAL DES DEMANDES DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERMIS UNIQUE

Le résumé non technique est constitué par les éléments suivants du formulaire : 1<sup>ère</sup> partie, cadres I et II ; 1<sup>ère</sup> partie, cadre III, points III.1 à III.4 ; 1<sup>ère</sup> partie, cadre IV, points IV.1 à IV.4 ; 2<sup>ème</sup> partie, cadre I, points I.1, I.2.3, I.3 et I.5 ; 2<sup>ème</sup> partie, cadres II à IV.

### Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier

<b>Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement</b>	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier à la Division de la Prévention et des Autorisations	

Demandeur :

Objet de la demande :

Sceau de la commune

#### Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel :

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Ministère de la Région wallonne. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement.

#### Médiateur de la Région wallonne :

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire le concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du médiateur de la Région wallonne : 74 avenue Gouverneur Bovesse, 5100 NAMUR (JAMBES)

E-mail : [courrier@mediateur.wallonie.be](mailto:courrier@mediateur.wallonie.be) - Site : <http://mediateur.wallonie.be> - Numéro vert : 0800 1 1901



## 1ère Partie - Présentation générale

### CADRE I - DEMANDEUR

Remplir un des deux cadres ci-après

- Personne physique  
 Personne morale

#### Personne physique

Nom :  Prénom :

Qualité :

#### Adresse

Rue :  N°:  Boîte:

Code postal :  Commune :

Tél. :  Fax :

E-mail :

N° TVA :

#### Personne morale

Dénomination ou  
raison sociale :

Forme juridique :

#### Adresse du siège social

Rue :  N°:  Boîte:

Code postal :  Commune :

Tél. :  Fax :

E-mail :

N° TVA :

#### Personne dûment habilitée à représenter la personne morale

Nom :  Prénom :

- Qualité :  Administrateur délégué  
 Directeur  
 Autre (préciser) : .....

**CADRE II - SIEGE D'EXPLOITATION**

Sans objet pour les établissements mobiles au sens de l'article 1er, 6°, du décret.

**II.1. Coordonnées du site d'implantation du projet****Dénomination****Adresse**Rue<sup>1</sup> :  N°:  Boîte: Code postal :  Commune : Tél. :  Fax : E-mail : 

NOM, prénom et qualité de la personne pouvant être contactée par l'administration :

Coordonnées Lambert générales (si connues) : X (en m) :  Y (en m) : **II.2. Description succincte des lieux et des abords du projet****II.2.1. Les pièces suivantes doivent être reprises en annexe au présent formulaire**

- 1° la situation de l'établissement sur la carte IGN au 1/10 000, et, s'ils existent, la mention de l'existence d'un schéma de structure communal ou d'un plan communal d'aménagement ainsi que le périmètre de(s) lotissement(s) ; les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale ;
- 2° un extrait du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 50 mètres autour du périmètre circonscrivant le lieu d'implantation de l'établissement concerné par la demande et un extrait de la matrice cadastrale indiquant les noms des propriétaires des parcelles comprises dans ce rayon ;
- 3° un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils, des cheminées, des prises d'eaux souterraines, des circuits d'évacuation et des rejets d'eaux usées (en ce compris les eaux pluviales), et sur lequel sont reproduites les limites parcellaires. Sur ce plan, les parcelles cadastrales sont reproduites et numérotées de P<sub>1</sub> à P<sub>N</sub> où " N " représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement. Les bâtiments sont également numérotés de B<sub>1</sub> à B<sub>K</sub> où " K " représente le nombre des bâtiments concernés par l'établissement ;
- 4° une étude géotechnique (géophysique et/ou de stabilité) lorsque le terrain se trouve dans un périmètre de risque naturel majeur (glissement de terrain, karst, éboulement) visé à l'article 136 du CWATUP ; les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale.

**II.2.2. Description succincte des lieux et des abords du projet (se limiter à 5 lignes)****Milieu naturel (sol, sous-sol, eaux de surface et souterraines) et humain**

--

**II.3. Liste des parcelles cadastrales**L'établissement est situé sur plusieurs communes :  **NON**  **OUI**Plus de cinq parcelles:  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous, **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 27**Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande**

Identifiant sur plan *	Commune	Division	Section	Numéro	Propriétaire (cocher)	Locataire (cocher)
P <sub>1</sub>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P <sub>2</sub>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P <sub>3</sub>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P <sub>4</sub>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P <sub>5</sub>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Voir point II.2.1, 3°, page 3.

**II.4. Existence de servitudes et autres droits** **NON** **OUI**, dans ce cas remplir le tableau suivant pour les parcelles concernées en reprenant la numérotation du point II.3 :

Parcelles *	Nature des services et autres droits	Contraintes induites

\* Voir tableau du point II.3, ci-dessus.

**II.5. Permis d'urbanisme (permis unique)****II.5.1. Des actes et travaux visés à l'article 84 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine sont-ils nécessaires pour la réalisation du projet ?**

- NON**  
 **OUI**, alors

Ces actes et travaux nécessitent-ils un permis d'urbanisme ?

- NON**  
 **OUI**, alors

Le permis d'urbanisme a-t-il été obtenu ?

- OUI**, alors le permis d'urbanisme requis est joint en annexe n° :
- NON**, alors les pièces et renseignements requis en vertu des articles 284 et suivants du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine doivent être joints en annexe au présent formulaire. (La notice d'évaluation des incidences sur l'environnement n'est pas requise dès lors que la demande de permis unique vaut notice). En outre, il convient de remplir les points 1 et 2, page 25, de la 5<sup>ème</sup> partie du présent formulaire.

**II.5.2. Liste des bâtiments ( $B_N$ ) et leurs affectations**Néant 

Plus de cinq bâtiments:  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 28.

Identifiant sur plan *	Affectation du bâtiment et/ou dénomination
B <sub>1</sub>	
B <sub>2</sub>	
B <sub>3</sub>	
B <sub>4</sub>	
B <sub>5</sub>	

\* Voir point II.2.1, 3°, page 3.

**II.6. Modifications souhaitées au tracé et à l'équipement des voiries publiques**

- NON**  
 **OUI**, alors remplir le tableau suivant :

Voirie publique	Nature des modifications	Justification



### CADRE III - TYPE D'ETABLISSEMENT

#### III.1. Le projet est-il

- a) temporaire ? (au sens de l'article 1<sup>er</sup>, 4°, du décret du 11 mars 1999)  NON  OUI
- b) d'essai ? (au sens de l'article 1<sup>er</sup>, 5°, du décret du 11 mars 1999)  NON  OUI
- c) mobile ? (au sens de l'article 1<sup>er</sup>, 6°, du décret du 11 mars 1999)  NON  OUI

#### III.2. La demande comporte

- a) une étude d'incidences sur l'environnement (classe 1)  NON  OUI, alors n° d'annexe : .....
- b) un dossier de sûreté (établissement SEVESO)  NON  OUI, alors n° d'annexe : .....

#### III.3. Zone d'activité économique

L'établissement est situé en zone d'activité économique visée au CWATUP  NON  OUI

#### III.4. Type de demande

S'agit-il :

- a) de la mise en activité d'un établissement nouveau ?  NON  OUI
- b) du maintien en activité d'un établissement dont la durée d'autorisation est arrivée à expiration ?  NON  OUI
- c) de l'extension ou de la transformation d'un établissement autorisé ?  NON  OUI
- d) d'une demande suite à une modification de la liste des établissements classés ?  NON  OUI

#### III.5. Autorisations, permissions, enregistrements et déclarations existantes

Sans objet si vous avez répondu **OUI** au point III.4, a, ci-dessus,

Plus de cinq autorisations:  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 29.

##### Autorisations, permissions, enregistrements et déclarations existantes

Date	Autorité	Référence de l'acte	Terme	Objet

**CADRE IV - PRESENTATION DU PROJET**

## IV.1. Secteur d'activité - Code NACE

IV.1.1. Secteur principal :

IV.1.2. Autres activités codifiées:

## IV.2. Numéros des rubriques du permis d'environnement

## IV.3. Description succincte du projet et de ses principaux impacts (5 lignes maximum)

## IV.4. Effets cumulatifs et impact sur des territoires voisins

**IV.4.1. Effets cumulatifs**

A votre avis, y a-t-il, à proximité de votre projet, d'autres établissements susceptibles d'aggraver l'impact sur l'environnement ?

 NON OUI**IV.4.1. Impact sur des territoires voisins**

A votre avis, votre projet est-il susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement d'une autre Région, d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à la Convention d'Espoo ? (article 36 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne)

 NON OUI



## IV.5. Description détaillée du projet

**IV.5.1. Liste des Installations et Activités ( $I_N$ ) :**

Pour éviter de lister des centaines d'installations, il convient de s'en tenir à l'essentiel. Il y a donc lieu de regrouper des installations qui sont fonctionnellement liées entre elles, comme par exemple l'ensemble des constituants d'un laminoir, l'ensemble des machines à bois d'une scierie, etc.

Plus de dix installations :  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 30.

Installations $I_N$				Situation	
Réf.	Description	Capacités nominales (spécifier les unités)	Puissances électriques installées (en kW)	sur $P_N$	dans $B_N$
$I_1$					
$I_2$					
$I_3$					
$I_4$					
$I_5$					
$I_6$					
$I_7$					
$I_8$					
$I_9$					
$I_{10}$					

$P_N$ : voir tableau du point II.3, page 4.

$B_N$ : voir tableau du point II.5.2, page 5.

**IV.5.2. Liste des dépôts de matières, substances ou déchets ( $D_N$ ) :**

Plus de dix dépôts :  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 31.

Dépôts $D_N$			Situation	
Réf.	Matières, substances ou déchets	Quantité en $m^3$ , kg, tonne, litre (éventuellement exprimée par an)	sur $P_N$	dans $B_N$
$D_1$				
$D_2$				
$D_3$				
$D_4$				
$D_5$				
$D_6$				
$D_7$				
$D_8$				
$D_9$				
$D_{10}$				

$P_N$ : voir tableau du point II.3, page 4.

$B_N$ : voir tableau du point II.5.2, page 5.







## IV.8. Liste des matières premières et autres détenues dans l'établissement

## IV.8.1. Substances non dangereuses

Plus de cinq substances non dangereuses  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 33.

Substances	Quantités totales détenues	Unités	Mode de stockage	Matière entrante	Matière inter- médiaire	Matière sortante
				(cases à cocher)		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## IV.8.2. Substances dangereuses

Plus de cinq substances dangereuses  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau le tableau de la page 34.

Substances	Quantités maximales détenues	Unités	Modes de stockage	Concentrations de substances dangereuses mélangées	Unités	Etat physique (solide, liquide, gazeux)	Mesures projetées prévention accident	Matière entrante	Matière inter- médiaire	Matière sortante
								(cases à cocher)		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**IV.8.3. Déchets**

Plus de cinq types de déchets :  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 35.

Codes du catalogue des déchets *	Types de déchet	Description (état physique et caractéristiques)	Quantités maximales détenues	Unités	Mode de stockage	Modes d'évacuation ou d'élimination & Mesures de prévention d'apparition

\* A remplir par l'Administration

**IV.8.4. Eaux entrantes et sortantes****IV.8.4.1. Eaux entrantes**

Eau	Débit présumé	Unité (en m <sup>3</sup> /h, m <sup>3</sup> /j, m <sup>3</sup> /an ou autre)
Eau de distribution	<input type="checkbox"/>	
Prise d'eau de surface **	<input type="checkbox"/>	
Prise d'eau souterraine **	<input type="checkbox"/>	
Autre (à préciser)		

\*\* Alors, remplir l'annexe III - relative aux prises d'eau - de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

**IV.8.4.2. Eaux sortantes**

Dans le cas de rejets d'eaux, remplir le cadre I de la 2<sup>ème</sup> partie, page 12.



## 2ème Partie - Effets du projet sur l'environnement

Les informations fournies dans cette 2<sup>ème</sup> partie du formulaire doivent constituer une vraie évaluation des incidences du projet sur l'environnement : identification et nature des nuisances, mesures prises pour en réduire les effets.

### CADRE I - EFFETS SUR LES EAUX

#### I.1. Le projet implique-t-il des rejets d'eau ?

**NON**

**OUI**, alors il convient de remplir le tableau suivant :

#### I.1.1. Enumération des rejets

Plus de huit points de rejets :  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 36.

	Installation générant le rejet *	Récepteur (1)	Contrôle (2)	Coordonnées Lambert (m) (si connues) 6 chiffres
rejet 1				X : Y :
rejet 2				X : Y :
rejet 3				X : Y :
rejet 4				X : Y :
rejet 5				X : Y :
rejet 6				X : Y :
rejet 7				X : Y :
rejet 8				X : Y :

\* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

(1) ESU = eau de surface (préciser son nom)  
ESO = eau souterraine

VA = voie artificielle d'écoulement des eaux pluviales  
EG = égout public

(2) spécifier le type de contrôle (débitmètre, échantillonneur,...)

Si des conditions sectorielles existent pour l'établissement en cause, le projet :

- respectera les conditions sectorielles applicables en matières de rejet des eaux usées, dans ce cas, passer directement au point I.2.3 de ce cadre I de cette 2<sup>ème</sup> partie.
- ne peut respecter les conditions sectorielles applicables en matières de rejet des eaux usées, dans ce cas, compléter les tableaux suivants repris dans ce cadre I de cette 2<sup>ème</sup> partie.



### I.1.2. Type d'eau déversée

Pour chaque rejet énuméré au point I.1.1 ci-dessus, il convient de remplir un tableau identique à celui figurant ci-dessous.

Plus d'un point de rejet d'eaux usées :  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement les tableaux de la page 37.

Rejet n°	Type d'eau	m <sup>3</sup> /jour	m <sup>3</sup> /h	m <sup>2</sup> (3)
	Refroidissement			
	Domestiques			
	Pluviale			
	Industrielle			

(3) spécifier la surface collectée

### I.2. Caractéristiques des rejets

Pour chaque point de rejet d'eaux industrielles mentionné au point I.1.1 ci-dessus, compléter les points I.2.1 à I.2.3 suivants :

#### I.2.1. Eaux industrielles (estimation)

##### Tableau n°1

Plus d'un point de rejet d'eaux usées :  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement les tableaux de la page 38.

Rejet n°	Élément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques
	pH min			
	pH max			
	Température	°C		
	M.E.S. (matières en suspension)	mg/l		
	M.S. (matières sédimentables 2h)	ml/l		
	DBO <sub>5</sub>	mg/l		
	DCO	mg/l		
	Hydrocarbures apolaires extractibles au CCl <sub>4</sub>	mg/l		
	Détergents totaux	mg/l		

**Tableau n°2**

Plus d'un point de rejet d'eaux usées :  **NON**  
 **OUI**, alors remplir les Annexes.

Mentionner, parmi les substances figurant dans ce tableau, celles qui sont pertinentes pour le secteur industriel concerné. Le rejet de **toute substance non mentionnée dans ce tableau** - notamment celles visées par la directive européenne 76/464/CEE du 4 mai 1976 - **doit être signalé dans les tableaux " Effets sur les eaux de surface - substances autres que celles mentionnées au Tableau n°2 page 14 "**, page 39.

Rejet n°	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques *
Aluminium	mg/l		
Argent	mg/l		
Arsenic	mg/l		
Azote ammoniacal	mgN/l		
Azote Kjeldal	mgN/l		
Azote organique	mgN/l		
Cadmium	mg/l		
Chlore libre	mg/l		
Chlore organique	mg/l		
Chlorures	mg/l		
Chrome (différentes formes)	mg/l		
Cobalt	mg/l		
Cuivre	mg/l		
Cyanures	mg/l		
Etain	mg/l		
Fer	mg/l		
Fluorures	mg/l		
Manganèse	mg/l		
Mercure	mg/l		
Nickel	mg/l		
Nitrates	mgN/l		
Nitrites	mgN/l		
Organohalogénés	mg/l		
Organophosphorés	mg/l		
Organosilicés	mg/l		
Pesticides	mg/l		
Phénol	mg/l		
Phosphates	mgP/l		
Plomb	mg/l		
Sélénium	mg/l		
Substances radioactives	mg/l		
Sulfates	mg/l		
Sulfites	mg/l		
Sulfures et mercaptans	mg/l		
Zinc	mg/l		

\* En ce comprises les quantités journalières rejetées



### 1.2.2. Eaux de refroidissement

Pour chaque rejet d'eau de refroidissement séparé des eaux industrielles, compléter le tableau ci-après :

Le rejet de **toute substance non mentionnée dans ce tableau** - notamment celles visées par la directive européenne 76/464/CEE du 4 mai 1976 - **doit être signalé dans la 2<sup>ème</sup> partie du tableau** en renseignant la concentration correspondante de l'eau déversée dans la 3<sup>ème</sup> colonne.

Plus d'un point de rejet d'eau de refroidissement :  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors compléter en utilisant exclusivement le tableau de la page 40 en le reproduisant autant de fois que nécessaire.

Rejet n°	Elément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques
	pH min			
	pH max			
	Température	°C		
	Oxygène dissous	mg/l		
	Matières en suspension (M.E.S.)	mg/l		
	DCO entrée	mgO <sub>2</sub> /l		
	DCO sortie	mgO <sub>2</sub> /l		
	Dureté totale	°Fr		
	Phosphates	mgP/l		
	Chromates	mg/l		
	Silicates	mg/l		
	Nitrites	mgN/l		
	Autres algicides et inhibiteurs de corrosion ou d'entartrage			
<b>Autres</b> : identifier la substance dans la 1 <sup>ère</sup> colonne				

### 1.2.3. Le rejet se fait-il dans un réseau d'égouttage raccordé à une station d'épuration collective ?

- NON**
- OUI**, alors il convient d'annexer au présent formulaire :
- La demande d'avis préalable introduite auprès de l'intercommunale compétente.
  - L'avis de l'intercommunale compétente s'il a été donné.



I.3. Le projet implique-t-il un rejet d'eaux usées domestiques vers une eau de surface ?

Uniquement en cas de rejets séparés, sans mélange avec d'autres types d'eau, industrielles notamment.

**NON**

**OUI**, alors description du système d'épuration prévu afin de satisfaire aux dispositions légales en matière de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques (5 lignes maximum), notamment la tranche<sup>2</sup> d'équivalent-habitant (EH) - en cas de rejet dans une zone où l'égouttage public n'est pas prévu - et la conformité avec les conditions de déversement de la norme sectorielle appropriée.

Pas de système ou d'unité d'épuration prévu.

Nombre de personnes concernées par le rejet : ..... employé(s) ; ..... ouvrier(s)

I.4. Le projet implique-t-il un rejet d'eaux usées domestiques à l'égout public ?

Uniquement pour les établissements qui ont un ou plusieurs rejets d'eaux usées industrielles ou de refroidissement.

**NON**

**OUI**, alors les rejets doivent être conformes aux conditions de déversement prévues par la norme sectorielle appropriée (rubrique 90.10).

I.5. Moyens mis en œuvre pour réduire les incidences

Voir annexe n°.....

Cette annexe doit également être renseignée dans le tableau " Annexes fournies par l'exploitant " de la 4<sup>ème</sup> partie, page 24.



**CADRE II - EFFETS SUR L'AIR****II.1 Le projet engendre-t-il des rejets atmosphériques ?** **NON** **OUI**, alors il convient de remplir les tableaux suivants selon les cas :**II.1.1. Caractéristiques des rejets canalisés**

Plus de trois rejets canalisés:  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement les tableaux des pages 41 et 42.

Installation générant le rejet *	Hauteur du débouché par rapport au sol (mètres)	Nature des effluents	Technique d'épuration
			Annexe n°:
			Annexe n°:
			Annexe n°:

\* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

Dans la mesure où le demandeur sollicite des dérogations aux conditions générales et sectorielles, il convient de remplir le tableau suivant (reprendre les mêmes références que dans le tableau ci-dessus) :

Installation générant le rejet *	Surface du débouché (m <sup>2</sup> )	Température sortie cheminée (°C)	Débit total des gaz secs (Nm <sup>3</sup> /h)	Si rejet discontinu: fréquence	Justification

\* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

**II.1.2. Caractéristiques des rejets diffus**

Par rejet diffus, on entend tout rejet qui, par nature, ne peut-être canalisé. Les évacuations des soupapes de sécurité ne sont pas à prendre en considération.

Plus de trois rejets diffus:  **NON**, alors remplir le tableau ci-dessous,  
 **OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 43.

Installation générant le rejet *	Nature du rejet	Mesures de prévention d'apparition des rejets

\* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.



## II.2 Le projet engendre-t-il des nuisances olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?

- NON**
- OUI**, alors remplir le tableau suivant :

Si le tableau ne suffit pas, le reproduire autant de fois que nécessaire.

Installation générant la nuisance *	Nature des nuisances	Mesures de prévention pour réduire les odeurs

\* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

**CADRE III - EFFETS SONORES**

Le projet implique-t-il des émissions sonores perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?

 **NON** **OUI**, alors remplir les tableaux suivants (reproduire cette page autant de fois que nécessaire)

Installation générant le bruit *	Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)
	Semaine	WE et jours fériés	
	de h à h	de h à h	

Mesures de prévention pour réduire les émissions sonores (faire éventuellement référence à une annexe)

Installation générant le bruit *	Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)
	Semaine	WE et jours fériés	
	de h à h	de h à h	

Mesures de prévention pour réduire les émissions sonores (faire éventuellement référence à une annexe)

Installation générant le bruit *	Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)
	Semaine	WE et jours fériés	
	de h à h	de h à h	

Mesures de prévention pour réduire les émissions sonores (faire éventuellement référence à une annexe)

\* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page8.



## CADRE IV - AUTRES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

IV.1. Le charroi interne et/ou externe généré par le projet implique-t-il des nuisances pour l'environnement ?

- NON**
- OUI**, alors remplir les 2 cadres suivants :

**Description succincte**

**Moyens préconisés pour réduire ou supprimer la nuisance**



IV.2. Le projet occasionne-t-il des vibrations ?

**NON**

**OUI**, alors remplir le tableau suivant :

Plus de cinq installations:  **NON**

**OUI**, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 44.

Installation générant les vibrations *	Vibrations intermittentes	Vibrations continues	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

\* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

I.V.3. Le projet occasionne-t-il des effets sur l'homme, la faune, la flore, le sol, le climat, le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ?

**NON**

**OUI**, alors voir annexe n° .....

Cette annexe doit également être renseignée dans le tableau " Annexes fournies par l'exploitant " de la 4<sup>ème</sup> partie, page 24.

Evaluer les effets potentiels du projet sur l'homme, la faune, la flore, le sol, le climat, le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel, et décrivez les moyens mis en œuvre pour y remédier.

**IV.4 Impact du projet sur un site Natura 2000****IV.4.1. Le projet est-il situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 ?**

Des informations relatives à la proximité d'un site Natura 2000, les objectifs de conservation de celui-ci et les contraintes en résultant peuvent être obtenus auprès de l'administration, à savoir la direction extérieure territorialement compétente de la Division de la Nature et des Forêts (DNF). Par *territorialement compétente*, on entend la direction extérieure ayant dans son ressort la commune du lieu d'implantation du projet. Des informations utiles sont également disponibles via internet.

 **NON** **OUI**, alors renseigner son code :**IV.4.2. Le projet est-il susceptible d'affecter un site Natura 2000 de manière significative ?** **NON** **OUI**, alors quels sont les impacts et quels sont les mesures prises pour les limiter ?

Une attention particulière devra être portée sur les impacts potentiels sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site et en particulier les habitats prioritaires (décret du 6 décembre 2001). Le remplissage de ce cadre constitue une évaluation appropriée des incidences sur le site.

Dans le cas où les impacts de ce projet sur le site Natura 2000 sont défavorables au maintien de l'état de conservation des habitats naturels et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, vous devez préciser : qu'il n'y a pas d'alternative à ce projet; s'il existe des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, qui justifieraient néanmoins sa réalisation ; si le site concerné abrite un type d'habitat naturel prioritaire, s'il existe des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement qui justifieraient néanmoins sa réalisation et les mesures compensatoires éventuelles envisagées.

Le dossier ne pourra être considéré comme complet, au sens de l'article 19 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, si cette évaluation n'est pas effectuée.

Si l'espace prévu ne suffit pas, joindre une annexe, laquelle doit être renseignée dans le tableau "Annexes fournies par l'exploitant" de la 4<sup>ème</sup> partie, page 24.



### 3ème Partie - Confidentialité de certaines données

La demande contient-elle des données à caractère confidentiel ou liées au secret de fabrication et aux brevets ?

**NON**

**OUI**, alors les placer dans une enveloppe scellée à l'attention du fonctionnaire technique.





**5<sup>ème</sup> Partie - Informations relatives à l'aménagement du territoire**

Cette 5<sup>ème</sup> partie n'est à compléter que dans le cas d'une demande de permis unique.

**1. Description du site avant mise en œuvre du projet**

Relief et pente du terrain naturel: < 6 %  > 6 % et < 15 %  > 15 %

Occupation du sol

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité) :

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde : OUI  NON

Présence d'un site archéologique : OUI  NON

Présence d'une zone sensible au point de vue écologique : OUI  NON

Présence d'un risque naturel visé à l'article 136 du CWATUP : OUI  NON

Distance par rapport au réseau de transport en commun (projets de lotissement uniquement)  m

Description des principales activités et infrastructures existantes dans un rayon de 200 m

(école, hôpital, carrière, industries, centre commercial, voiries à grand gabarit, points noirs pour la circulation, TGV, aéroport, circuit de sports moteurs, centre d'enfouissement technique, station d'épuration, parcs à conteneurs, ligne à haute tension,...) :

**2. Effet du projet sur l'environnement**

Modification de la destination du bâtiment (nouvelle destination) :

Modification sensible du relief du sol (remblais, déblais); dénivellation maximale par rapport au terrain naturel:  m

Boisement et/ou déboisement :

Caves et/ou garages en sous-sol :

Nombre total d'emplacements de parking :

Intégration au cadre bâti existant :

Compatibilité du projet avec le voisinage :

Impact sur les habitats sensibles et le réseau écologique :

Construction ou aménagement de voirie (publique, privée) :

Installation ou renforcement d'équipements techniques (eau, égout, électricité) :

Épuration individuelle :